

À L'ÈRE DU RECYCLAGE

Il y a quelques années, parler de recyclage c'était prêcher dans le désert. Heureusement, la situation a bien changé depuis. On a finalement compris que recycler n'est pas uniquement l'affaire des autres mais une responsabilité qui incombe à chacun d'entre nous.



La période des Fêtes nous fournit une occasion en or de mettre cela en pratique. Cartes de souhait, papiers d'emballage, encarts publicitaires sont autant de moyens de participer à la collecte de vieux papiers. N'allons pas oublier la boîte de carton, celle qui pendant un bout de temps a supplanté en popularité le jouet qu'elle contenait. Tous ces petits riens rassemblés constituent une ressource précieuse et une façon tangible de réutiliser ce qui peut l'être encore.

En principe, toutes les sortes de papiers et de cartons, à moins d'être enduites d'une substance plastique, sont recyclables. En cas de doute, on

peut toujours se renseigner auprès des services de récupération.

Pour tester votre éveil au recyclage, voyons voir si vous pourrez récupérer les chiffres pour en faire des lettres et, conséquemment, bâtir des énoncés qui

ont tous un lien avec le recyclage du papier. Chaque chiffre correspond à une lettre sur le cadran du téléphone. Le problème, c'est que, sur ce cadran, un chiffre peut représenter trois lettres. Ainsi, le 4 peut se traduire par G, H ou I. À vous de choisir la bonne. Pour faciliter le décodage, on a indiqué, le cas échéant, les signes de ponctuation, le tiret et l'apostrophe, de même que la lettre Q qui ne figure pas sur les touches de l'appareil.



1) $\overline{53}$ $\overline{727437}$ $\overline{7388}$ $\overline{3873}$ $\overline{7329253}$ $\overline{587Q'82}$

$\overline{7378}$ $\overline{3647}$.

2) $\overline{28}$ $\overline{226232}$ $\overline{66}$ $\overline{63}$ $\overline{73287373}$ $\overline{Q83}$ $\overline{53}$

$\overline{84377}$ $\overline{38}$ $\overline{727437}$ $\overline{26676663}$ $\overline{3267}$

$\overline{23782467}$ $\overline{7297}$ $\overline{26663}$ $\overline{53}$ $\overline{52766}$ $\overline{7737}$

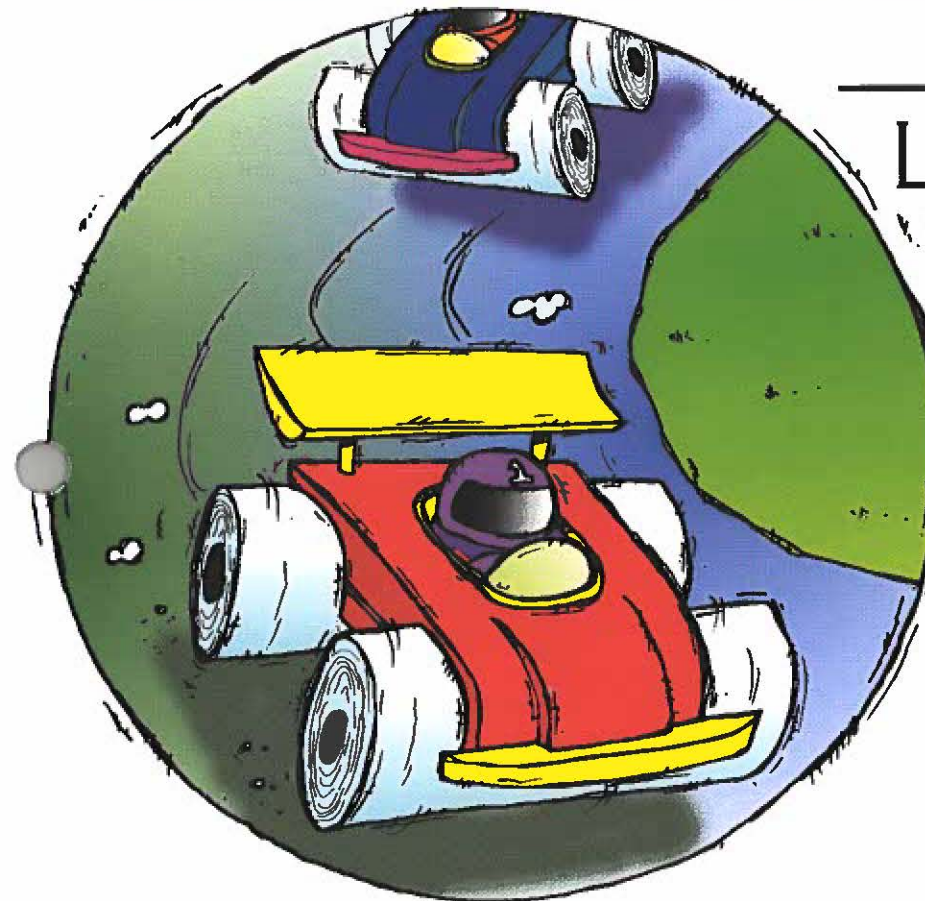
$\overline{337}$ $\overline{3389}$ $\overline{84377}$ $\overline{7668}$ $\overline{73292537}$.

3) $\overline{53}$ $\overline{Q83232}$ $\overline{4676783}$ $\overline{337}$ $\overline{38287-8647}$ $\overline{7587}$

$\overline{33}$ $\overline{52}$ $\overline{664843}$ $\overline{38}$ $\overline{727437}$ $\overline{Q8'45}$

$\overline{7329253}$.

LE VIRAGE VERT



LES PAPETIÈRES

QUÉBÉCOISES

EN POLE

POSITION

(PAGE 3)



UN SYSTÈME ÉCOLOGIQUE ET CYCLIQUE

(PAGE 6)

À L'ÈRE DU RECYCLAGE

(PAGE 8)

POSTE MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

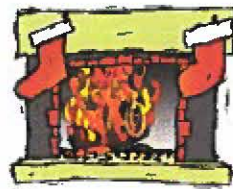
Post payé / Postage paid

Nbre / Bk

N° 2564
QUÉBEC, P.Q.

Bûche de bois ou de crème ?

Autrefois, une vraie bûche était brûlée à l'occasion de Noël, une très grosse bûche qu'entouraient toutes sortes de superstitions. Cette bûche devait brûler 12 jours, elle devait nécessairement avoir été offerte par quelqu'un de la famille et être allumée avec un morceau de la bûche de l'année précédente. Ses cendres passaient aussi pour guérir certaines maladies bénignes et protéger de la foudre. Au Moyen Âge, on disait que la bûche devait être trouvée le 2 février et mise à sécher en été. À cette époque, en Angleterre, la coutume voulait également que le paysan puisse manger aux frais de son seigneur tant que brûlait la bûche. La tradition s'est effacée en même temps que les foyers devenaient moins populaires et la bûche a été remplacée dans certaines régions par une pâtisserie en forme de bûche.



Hibou, vol. 7, no 10, page 31 © les éditions Héritage inc.



AUTRES TEMPS, AUTRES MOEURS !

Depuis que le mouvement vert existe, le défi de concilier développement économique et protection de l'environnement fait l'objet d'un perpétuel débat. Si l'industrie a de prime abord été réticente à se voir imposer un nouveau type de contraintes, les arguments des environnementalistes ont souvent été assez convaincants. Réticence ou pas, il a fallu bouger.

Très tôt, des visionnaires ont voulu, sinon réconcilier les positions extrêmes de part et d'autre, du moins développer les compromis qui permettraient à l'économie de continuer à rouler, dans le respect de l'environnement. Le Rapport Brundtland, le concept de développement durable, la Table ronde sur l'économie et l'environnement sont des exemples concrets de cette réconciliation essentielle.

Au Québec, l'ÉcoSommet, ce forum sur le développement durable qui se tiendra en mai prochain, est un autre pas dans cette direction. Une fois de plus, environnementalistes et industriels collaborent, au même titre que tous ceux qui s'intéressent à la gestion efficace et à long terme des ressources. Dans un monde où il est essentiel de penser globalement, ÉcoSommet met l'emphase sur les actions locales comme base d'une telle vision. L'industrie forestière s'associe à cet événement tant pour mettre en évidence les progrès accomplis, en usine et en forêt, que pour susciter de nouveaux partenariats qui permettront de continuer à progresser.

Certes, les divergences de vues ne se dissolvent pas comme la brume matinale grâce à un tel exercice. Une meilleure compréhension de part et d'autre et la collaboration à des projets concrets semblent de bons moyens pour éveiller un respect réciproque, gage d'une collaboration fructueuse en matière d'un environnement qui, ne l'oublions pas, demeure le même pour tous!

André Duchesne, Ing.f.
Président et directeur général

Utilisez l'espace ci-contre pour tout changement ou correction d'adresse ou pour tout nouvel abonnement. Vérifiez si votre code postal est exact.

- Changement d'adresse
 Nouvel abonnement

Nom _____ Prénom _____
Code postal _____



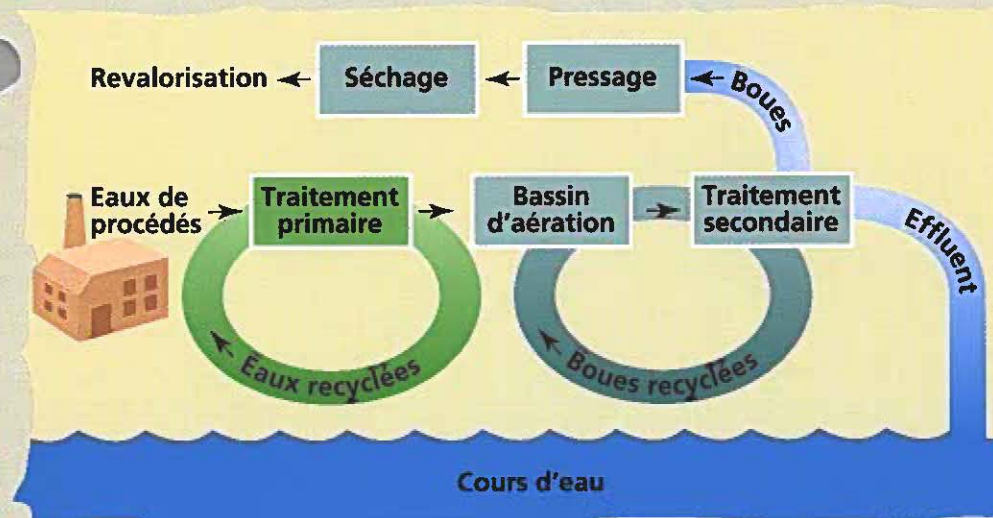
L'ASSOCIATION
DES INDUSTRIES
FORESTIÈRES
DU QUÉBEC

regroupe les principaux fabricants de pâtes et papiers du Québec ainsi que plusieurs entreprises de bois de sciage.

Abitibi-Price Inc.
Adélar Goyette & Fils Ltée
Avenor Inc.
Cartons Saint-Laurent
Cascades Inc.
CDM Laminés
Corporation QUNO
Corporation Stone-Consolidated
Daishowa Inc.
Domtar Inc.
Donohue Inc.
Emballages Stone (Canada) Inc.
F.F. Soucy Inc.
Industrie James Maclaren Inc.
Industries Manufacturières Mégantic Inc.
J. Ford Ltée
Kruger Inc.
Lagueux & Fils Inc.
Lulumbo Inc.
Papiers Scott Ltée
Pâte Mohawk
Produits Forestiers Alliance Inc.
Produits Forestiers E.B. Eddy Ltée
Rolland Inc.
Scierie Davidson Inc.
Scierie Mitis Inc.
Tembec Inc.
Tripap Inc.

Le *Papetier* est publié par l'Association des industries forestières du Québec, dont le siège social est situé au 1200, Germain-des-Prés, bureau 102, Sainte-Foy, Québec, G1V 3M7. Le *Papetier* est envoyé gratuitement sur demande. Reproduction autorisée avec mention de la source.

S'il s'agit d'un changement d'adresse, assurez-vous que l'étiquette portant votre nom et votre numéro d'abonnement soit au verso de ce coupon. Postez-le à:
Le Papetier
1200, Germain-des-Prés
Bureau 102
Sainte-Foy (Québec)
G1V 3M7



Le processus visant à traiter les eaux de procédés des papetières

Au fil des ans, les papetières et les scieries ont nettement amélioré leurs procédés de fabrication de façon à accroître le rendement de la fibre utilisée. Toutes proportions gardées, elles ont réussi à faire plus, avec moins. Puisque la fabrication du papier requiert beaucoup d'énergie, les usines ont également introduit plusieurs mesures d'efficacité énergétique de façon à réduire leur consommation. En ce qui a trait à l'eau, les papetières réussissent maintenant à en recycler une part significative. Cette eau est recirculée dans le procédé, ce qui a pour effet de réduire considérablement la consommation d'eau.

Somme toute, l'industrie consacre beaucoup d'efforts pour que l'utilisation des ressources soit judicieuse et efficace, et qu'elle s'améliore constamment.

Une production dans le respect de l'environnement

Une fois traitées, les eaux de procédés des usines de pâtes et papiers sont généralement rejetées dans un cours d'eau. Ces rejets, que l'on appelle les «effluents», ne doivent pas nuire à la faune aquatique ou modifier le cours d'eau de façon inacceptable. Les eaux de procédés sont d'abord soumises à un traitement primaire. Cette étape vise à retirer les matières en suspension, c'est-à-dire les fines particules d'écorce, les fibres de bois trop courtes pour entrer dans la composition du produit, etc. Vient ensuite le traitement secondaire. Dans la grande majorité des cas, ce traitement est de type biologique, c'est-à-dire qu'on y utilise des micro-organismes qui peuvent croître et se multiplier en se nourrissant des

substances dissoutes dans les eaux usées. Ces bactéries réduisent ainsi la quantité de matières présentes dans l'effluent de l'usine.

Par ailleurs, les usines de pâtes et papiers sont aussi dotées de dispositifs pour capter les particules et les composés non désirables qui, autrement, seraient envoyés dans l'atmosphère. Les émissions atmosphériques des usines sont, elles aussi, soumises à des contrôles rigoureux.

Les exigences environnementales à l'égard de l'industrie papetière du Québec sont parmi les plus rigoureuses au monde.

Des produits recyclables

L'industrie papetière a la chance d'avoir recours à une matière première qui a plus d'une vie. La fibre de bois peut en effet être réutilisée à quelques reprises dans la fabrication des pâtes et papiers. Ceci en fait donc des produits de choix pour une société qui vise une utilisation rationnelle de ses ressources et qui exige le respect de l'environnement.

Évidemment, la fibre de bois n'est pas éternelle dans la mesure où, à force d'être utilisée, elle s'use et devient non propice à la fabrication papetière. C'est pourquoi il faut constamment ajouter des fibres vierges, c'est-à-dire des fibres de bois qui n'ont jamais été transformées. Les fibres recyclées et les fibres vierges sont donc deux composantes nécessaires dans la fabrication des pâtes et papiers.

Des résidus utiles

La fabrication de pâtes et papiers engendre divers types de résidus, les principaux étant des écorces ou des résidus issus du traitement des eaux de procédés et du désencrage des papiers rebuts. Déjà, les papetières du Québec utilisent largement certains de leurs résidus à des fins énergétiques. Entre autres, elles les brûlent pour produire de la vapeur dont elles ont besoin dans le procédé de fabrication. D'autres avenues prometteuses de valorisation des résidus sont activement explorées, dont le compostage.

Et le cycle recommence...

Lorsque les produits du bois et les résidus issus des activités de l'industrie forestière se décomposent ou sont utilisés pour produire de l'énergie, le CO₂ contenu dans les fibres de bois retourne dans l'atmosphère. Ce gaz est éventuellement récupéré par la végétation en croissance, complétant ainsi le cycle de renouvellement.

L'industrie forestière a l'avantage d'être basée sur un cycle de production à grande échelle qui s'inscrit étroitement dans une perspective écologique et économique durable. Nul doute, bien des améliorations sont encore possibles. Il reste néanmoins que peu de systèmes industriels offrent le potentiel d'un cycle aussi complet: une sylviculture visant le renouvellement perpétuel de la matière ligneuse et le maintien de la biodiversité, une utilisation judicieuse et efficace des ressources, une production dans le respect de l'environnement, le recyclage des produits et la valorisation des résidus. Dans une société qui vise le développement durable, l'industrie forestière est un atout.

SOLUTION DU JEU
À L'ÈRE DU RECYCLAGE
1) Le papier peut être recyclé jusqu'à sept fois.
2) Au Canada, on ne récupère que les tiers du papier consommé; dans certains pays, comme le Japon, près des deux tiers sont recyclés.
3) Le Québec importe des États-Unis plus de la moitié du papier qu'il recycle.

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE

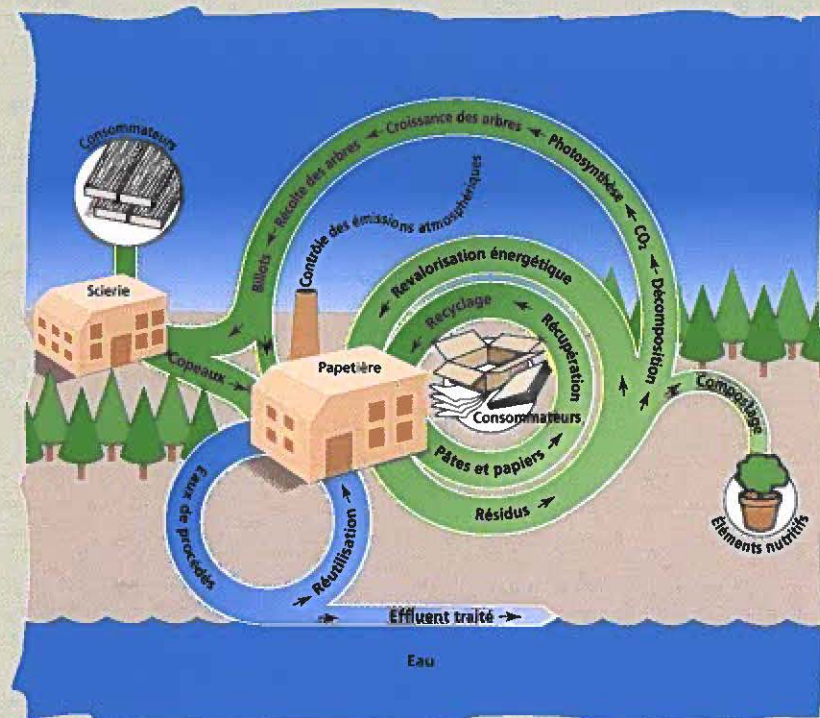
UN SYSTÈME ÉCOLOGIQUE ET CYCLIQUE

La mise en valeur d'une matière première renouvelable

En fabriquant du papier ou du bois-d'œuvre, l'industrie forestière procède à la mise en valeur d'une ressource renouvelable, l'arbre.

L'arbre tire sa force du soleil. Grâce au processus de la photosynthèse, il utilise l'énergie solaire pour convertir le gaz carbonique (CO₂) de l'atmosphère et l'eau du sol en combustible pour sa croissance. Les éléments nutritifs et l'eau puisés dans le sol par le biais des racines peuvent alors être transformés en bois, feuillage, fleurs et fruits. Tout ce processus est en perpétuel renouvellement. Au Québec, il suffit de regarder le passage des saisons pour constater le dynamisme d'une forêt.

Une forêt bien aménagée ne s'épuise pas. Il est possible d'y récolter du bois pour la transformation sans porter atteinte à ce cycle perpétuel, sans nuire à la biodiversité et sans détruire le paysage forestier. Il est aussi possible d'aménager les forêts pour produire du bois tout en respectant leurs multiples fonctions fauniques, récréatives, etc. C'est ce que l'industrie s'applique à faire; les



dû au fait que la masse de tissus photosynthétiques diminue avec le vieillissement de l'arbre. Puisque la récolte d'une forêt mature bien aménagée doit être suivie de l'établissement d'une forêt jeune et dynamique, elle entraîne par le fait même un taux accéléré de fixation du CO₂, un bénéfice environnemental non négligeable.

Une utilisation judicieuse et efficace des ressources

Le Québec a le privilège d'avoir une industrie forestière très développée. Au fil des ans, ceci a permis d'instaurer un système pour tirer le

maximum de valeur ajoutée du bois récolté. Dans la mesure du possible, les billes les plus grosses sont acheminées vers les scieries pour en faire du bois d'œuvre. En guise de matière première, les papetières utilisent principalement les copeaux provenant des usines de sciage. Il n'y a pas si longtemps, ces copeaux étaient considérés comme des résidus. Lorsque le contexte l'exige, les papetières se servent aussi de billes de bois, bien que l'utilisation de ce type d'approvisionnement soit à la baisse. Les usines de pâtes et papiers du Québec ont aussi de plus en plus recours aux fibres recyclées.

modes de gestion en place au Québec s'y prêtent de mieux en mieux et les techniques sylvicoles s'améliorent sans cesse.

Une contribution à une atmosphère de qualité

Une jeune forêt en pleine croissance a besoin de capter du gaz carbonique. Cet aspect est fort positif car le CO₂ est reconnu comme un gaz à effet de serre. Les forêts plus âgées constituent de grands réservoirs de CO₂, mais, toutes proportions gardées, elles contribuent moins activement à en réduire la concentration dans l'atmosphère. Ceci est notamment

LE VIRAGE VERT

LES PAPETIÈRES QUÉBÉCOISES EN POLE POSITION

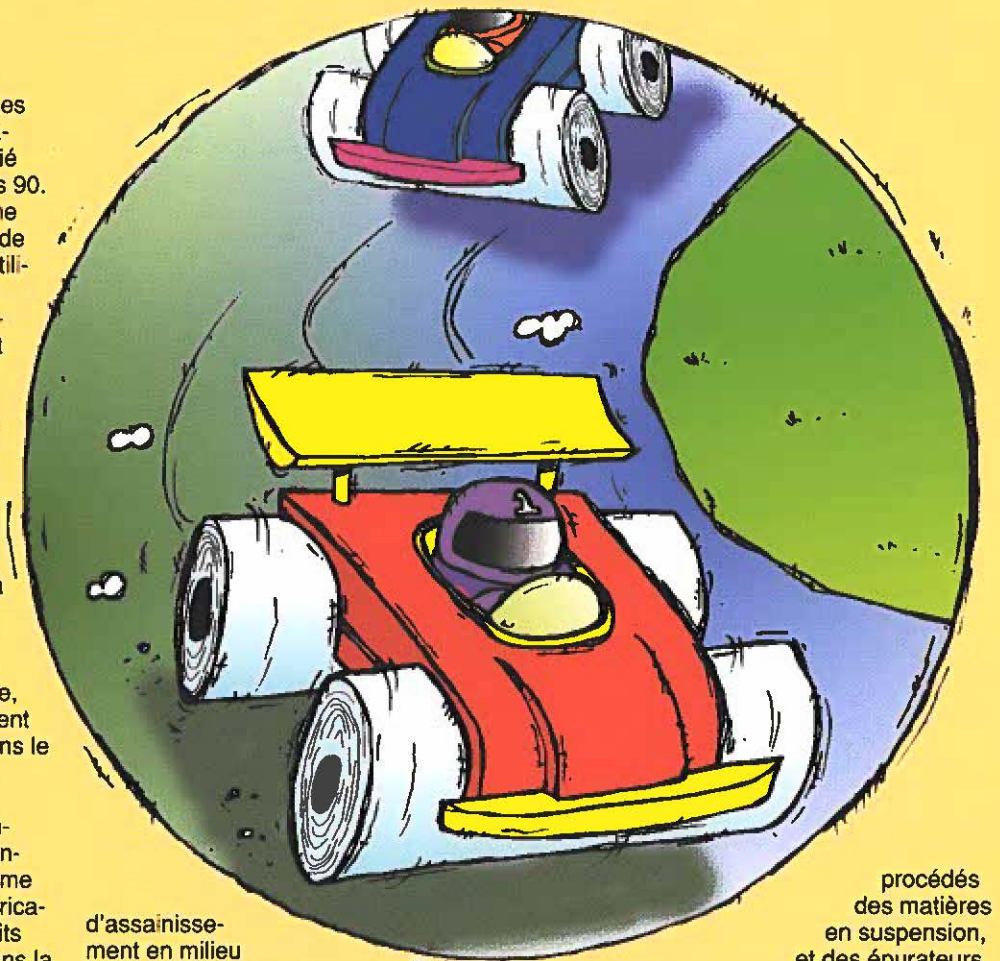
Consciente de son rôle et de ses responsabilités, l'industrie papetière québécoise a intensifié son virage vert au début des années 90. Elle se positionne maintenant comme un leader manufacturier en matière de protection de l'environnement et d'utilisation rationnelle des ressources. Fabriqués selon un objectif de développement durable et dans le respect des normes gouvernementales, les produits papetiers québécois sont aujourd'hui préparés pour faire face à la compétition internationale.

Si l'industrie des pâtes et papiers a décidé d'accroître sa vitesse en matière d'environnement, il est vrai que le grand public l'a encouragée à se lancer dans la course. Alors que l'effet de serre et les trous dans la couche d'ozone occupent régulièrement l'agenda des médias, l'industrie, tout comme ses clients, est pleinement consciente de l'importance d'agir dans le respect de l'environnement.

Plus qu'un simple élément de conscience sociale, la dimension environnementale s'impose désormais comme une composante essentielle à la fabrication et la mise en marché des produits forestiers. Cette situation prévaut dans la majorité des pays où l'industrie forestière québécoise exporte ses produits.

Changement de vitesse

Dès la fin des années 70, les gouvernements canadien et québécois ont établi des normes environnementales portant sur les effluents, les émissions atmosphériques et les résidus de production des papetières. Aujourd'hui, l'ensemble des usines de pâtes et papiers du Québec appliquent la deuxième génération de ces réglementations. Du côté provincial, elles s'approprient déjà à passer à une troisième étape avec le Règlement sur les attestations



d'assainissement en milieu industriel. Ces attestations visent à intégrer la protection de l'environnement dans l'ensemble du processus de production en appliquant des mesures d'assainissement, de réduction, de recyclage, de réutilisation et de prévention.

Désireuse de passer en première au chapitre de la protection de l'environnement, les sociétés membres de l'Association des industries forestières du Québec (AIFQ) ont entériné, en 1989, l'Énoncé sur l'environnement de l'Association canadienne des pâtes et papiers (ACPP). Auparavant, la majorité des papetières québécoises avaient installé des systèmes de traitement primaire, pour débarrasser leurs eaux de

leurs émissions atmosphériques. Aujourd'hui, presque toutes les entreprises membres de l'Association ont une politique environnementale corporative. Ces politiques visent à atteindre des objectifs précis au chapitre de la protection de l'environnement. Elles visent notamment à réduire les émissions ou rejets dans l'environnement, à éliminer leur toxicité, à valoriser ou recycler les résidus et les produits, à intervenir en cas de déversement accidentel et à assurer la formation des employés en matière d'environnement. La majorité des usines papetières du Québec ont fait l'objet d'au moins une vérification environnementale au cours des trois dernières années.

Consciente qu'il reste encore du chemin à parcourir, l'industrie papetière a néanmoins déjà amélioré de beaucoup sa performance environnementale. Entre 1981 et 1993, les fabriques de pâtes et papiers ont restreint leur consommation d'eau de 31 %, et réduit de 77 % les matières en suspension rejetées dans les effluents. La demande biochimique en oxygène (DBO₅), qui correspond à l'oxygène utilisé pour décomposer les matières organiques présentes dans l'eau de procédé, a été diminuée de 64 % tandis que les dioxines et furannes ont été réduits à des niveaux infimes. Au cours de la même période, la production de pâtes et papiers au Québec s'est pourtant accrue de 20 %, ce qui démontre bien l'ampleur des efforts consacrés par l'industrie pour améliorer sa performance environnementale. C'est pour aller encore plus loin que les papeteries sont passées en deuxième vitesse au début des années 90 et qu'elles ont investi massivement dans la protection de l'environnement. Pour ce faire, elles ont eu recours à des technologies de pointe.

Premier tour : l'eau

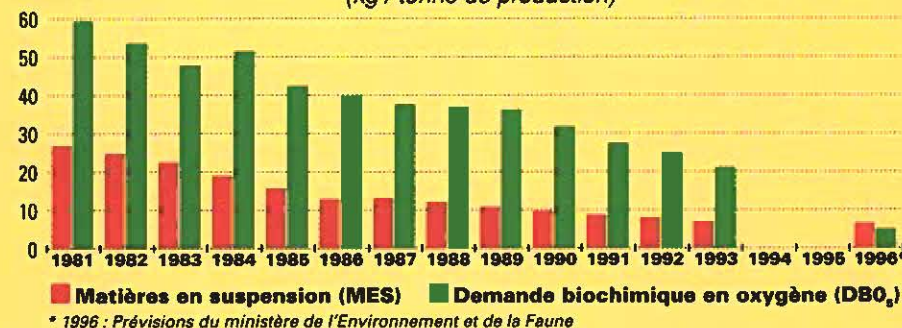
Au coût d'un milliard de dollars investis en 1994 et 1995, les usines de pâtes et papiers ont installé des systèmes de traitement secondaire des eaux de procédés. Elles comptent ainsi se conformer aux normes du nouveau Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers du Québec entrées en vigueur le 30 septembre dernier, ainsi qu'à celles du nouveau Règlement fédéral sur les effluents des fabriques de pâtes et papiers qui seront effectives à compter du 30 décembre 1995.

Nettement plus exigeantes que les précédentes, ces normes touchent désormais l'ensemble des papeteries québécoises et elles visent beaucoup plus que les matières en suspension dans les effluents, la demande biochimique en oxygène et le pH. Elles portent sur une gamme plus étendue de paramètres, dont la toxicité et l'émission de contaminants potentiels tels les dioxines et furannes, les hydrocarbures, les biphenyles polychlorés (BPC) et plusieurs autres composés organiques. Ces nouvelles normes sont parmi les plus rigoureuses au monde.

Pour rencontrer les nouvelles exigences en matière d'assainissement des eaux de procédés, la majorité des papeteries du Québec ont construit des

systèmes de traitement secondaire. Ces installations permettent surtout de réduire considérablement la concentration de substances dissoutes dans les effluents. Le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF) s'attend qu'en 1996, la DBO₅ aura chuté d'environ 90 % par rapport à 1981. Il s'agit d'une amélioration tangible puisque chaque jour, quelque 600 tonnes d'oxygène seront ainsi à nouveau disponibles pour la faune aquatique dans les cours d'eau du Québec. Les systèmes de traitement secondaire permettent aussi de diminuer la présence de contaminants dans les effluents à un niveau non dommageable pour le milieu aquatique.

Industrie des pâtes et papiers du Québec
Évolution des rejets dans les effluents
(kg / tonne de production)



Pour en arriver là, les usines de pâtes et papiers du Québec ont dû ajuster leur conduite. Elles ont d'abord diminué leur consommation d'eau. En plus de s'avérer positive sur le plan de la préservation de l'eau, cette mesure a permis à plusieurs papeteries de construire de plus petits systèmes de traitement secondaire. De plus, les neuf usines québécoises qui fabriquaient de la pâte blanchie au chlore gazeux ont modifié leurs installations pour être en mesure d'utiliser d'autres agents de blanchiment, notamment du dioxyde de chlore et du peroxyde d'hydrogène. Le résultat de ces changements est l'élimination des concentrations mesurables de dioxines et de furannes dans l'environnement.

Comme équipement d'assainissement des eaux de procédés, la plupart des papeteries du Québec ont opté pour un système par boues activées. Quelques-unes ont choisi d'utiliser des variantes de ce système, soit un traitement par étang aéré ou un réacteur biologique séquentiel; d'autres se sont reliées au réseau municipal de traitement des eaux usées. Avec de telles mesures, aucun des effluents des papeteries québécoises ne devrait plus présenter de toxicité aiguë.

Deuxième tour : l'air

En ce qui concerne les émissions atmosphériques, les usines de pâtes et papiers du Québec se sont dotées de dispositifs pour capter les particules et les composés indésirables qui, autrement, seraient envoyés dans l'atmosphère. Elles répondent ainsi aux normes provinciales d'émissions atmosphériques fixées dans le Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers et dans le Règlement sur la qualité de l'atmosphère.

À compter du 31 décembre 1996, la douzaine d'usines québécoises qui utilisent un procédé chimique devront respecter de nouvelles normes encore plus exigeantes au chapitre des émissions atmosphériques.

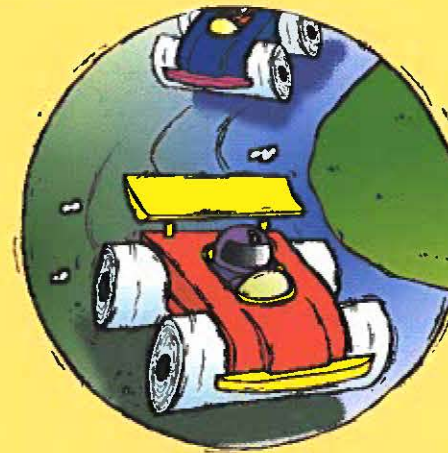
Déterminée à occuper la pole position, l'AIFQ vient d'amorcer une campagne de précaractérisation des émissions atmosphériques, conjointement avec le ministère de l'Environnement et de la Faune. Les échantillons prélevés dans certaines papeteries permettront de préciser le type d'émissions des usines. Ils permettront aussi d'établir un protocole qui sera utilisé, dès 1997, pour caractériser les émissions atmosphériques de l'ensemble des papeteries du Québec dans le cadre des attestations d'assainissement.

Troisième tour : les résidus

La production de pâtes et papiers engendre de grandes quantités de résidus dont les papeteries doivent disposer dans le respect de l'environnement. Issus des procédés de fabrication, des unités de traitement des eaux usées et des appareils de combustion, ces résidus se présentent sous forme de boues de traitement primaire ou secondaire, de boues de désencrage, de déchets alcalins, de cendres provenant des systèmes

de combustion, d'écorces et résidus de bois ainsi que de résidus provenant de l'utilisation de vieux papiers et cartons.

Actuellement, les usines de pâtes et papiers du Québec éliminent principalement leurs résidus en recourant à l'enfouissement, dans 56 % des cas, et à la combustion à des fins énergétiques, dans une proportion de 41 %. L'établissement et l'exploitation des sites d'enfouissement et des lieux d'entreposage des résidus sont couverts par le Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers. D'autres pistes prometteuses de valorisation des résidus sont activement explorées, dont le compostage. L'industrie travaille très fort pour mettre en place un mode de gestion des résidus où la valorisation occuperait une place plus importante. C'est d'ailleurs ce qui a mené l'AIFQ, en 1994, à réaliser une première en Amérique du Nord en menant, conjointement avec le ministère de l'Environnement et de la Faune, une campagne de caractérisation des résidus des usines. Cette campagne vise notamment à répondre aux exigences contenues dans les demandes d'attestations d'assainissement.



incité l'industrie, au cours des dernières années, à faire développer deux cours de formation portant spécifiquement sur les diverses facettes environnementales de la production papetière. Le premier cours intitulé «La gestion de l'environnement : un choix stratégique» est présenté sous forme de modules. Il traite des concepts environnementaux de base, des impacts liés aux activités de l'industrie, des outils de gestion, des lois et règlements auxquels est assujettie

En tête de peloton dans la course au développement durable

Maintenant prête à accélérer encore et à passer en troisième vitesse, l'industrie papetière québécoise procède systématiquement à l'intégration des considérations environnementales à chaque étape du procédé de fabrication. Si de plus en plus de consommateurs observent le comportement des industries avant de miser sur leurs produits, les papeteries sont aussi pleinement conscientes des éventuelles répercussions de leurs pratiques. Elles ont donc décidé d'adopter une gestion orientée vers le développement durable et l'utilisation efficace des ressources.

Désireuse de répondre par ses actions aux attentes de la population et aux exigences des clients, l'AIFQ a participé à l'élaboration de la première entente sur la fabrication durable des pâtes et papiers sous l'égide de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie. Élaborée par des représentants du gouvernement, de groupes verts et d'organismes non gouvernementaux, d'industries et d'institutions, cette entente, signée en 1995, établit et met en oeuvre une série de principes de développement durable qui orienteront les actions de l'industrie papetière canadienne. Ces principes sont établis de façon à allier des objectifs sociaux, environnementaux et économiques.

Les entreprises forestières québécoises s'intéressent étroitement à la certification de l'aménagement forestier durable. C'est pour cette raison qu'elles se sont jointes, en 1994, à l'ensemble de l'industrie du pays pour demander à l'Association canadienne de normalisation (CSA) d'élaborer un programme de certification en matière d'aménagement forestier. Le comité technique multipartite mis sur pied à cet effet par la CSA poursuit ses travaux depuis plusieurs mois déjà et le programme devrait être disponible en 1996. Des vérificateurs indépendants et dûment accrédités utiliseront alors des critères et des indicateurs reconnus d'aménagement forestier durable pour certifier la performance d'une entreprise sur un territoire précis.

Déterminée à occuper la tête du peloton, l'industrie forestière québécoise pilote nombre d'actions concrètes qui vont lui permettre de s'imposer à l'échelle internationale dans la catégorie des Formules 1 !

LES ATTESTATIONS D'ASSAINISSEMENT UNE DES RÈGLES DE LA COURSE POUR LES PAPETIÈRES

Les attestations d'assainissement, qui touchent à la fois la gestion de l'air, de l'eau et des résidus, sont une forme de permis d'exploitation que les établissements de secteurs ou sous-secteurs industriels auront l'obligation d'obtenir dans le cadre du Programme québécois de réduction des rejets industriels (PRRI). Ce programme vise à réduire de 75 %, entre 1994 et 2004, l'ensemble des rejets industriels, avec une préoccupation particulière pour les substances toxiques. La Loi sur la qualité de l'environnement précise ce que contient et peut contenir l'attestation. Le Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel vient pour sa part préciser les modalités de demande d'attestation, de consultation publique éventuelle et de tarification des rejets. La caractérisation des émissions atmosphériques, comme celle des effluents, s'inscrit dans les exigences de la demande d'attestation. Éventuellement, ces informations vont permettre au ministère de l'Environnement et de la Faune d'élaborer des normes de rejets adaptées au milieu. Dans les faits, l'industrie des pâtes et papiers est le premier secteur manufacturier québécois à être soumis à ces attestations qui touchent la gestion de l'eau, de l'air et des résidus. Sans s'objecter à ces normes rigoureuses, les papeteries trouvent néanmoins paradoxal que la réglementation ne soit pas encore appliquée à l'ensemble des secteurs industriels. La protection de l'environnement mérite une approche globale où tous les intervenants feront leur bout de chemin, à défaut de quoi les efforts de l'un seront anéantis par les actions de l'autre.

Quatrième tour : la formation de la main-d'oeuvre

Les changements technologiques, les nouvelles exigences environnementales et la nécessité de gains de productivité exigent des efforts accrus au chapitre de la formation de la main-d'oeuvre. Ceci a

l'industrie, de l'implication des employés et du principe de diligence raisonnable. Le deuxième cours, dispensé sur demande par le Cégep Saint-Laurent et intitulé «Traitements secondaires et eaux usées», aborde les principes nécessaires à l'établissement et l'opération d'un système de traitement secondaire.